

## **Conditions spécifiques du programme de fidélisation Privilege**

### **Belgique**

#### **//Utilisation du véhicule**

Il est interdit de conduire tout modèle des marques Mercedes, Audi et BMW de Belgique en Italie.

#### **//Confiscation, vol ou accident :**

Le Locataire s'engage à informer Europcar, dans les vingt-quatre heures, de tout accident, vol ou incendie concernant le véhicule et à informer les services de police de toute blessure corporelle, de tout vol, acte de vandalisme ou incendie suspect. En cas de confiscation du véhicule suite à un délit commis par le Locataire du véhicule, Europcar se réserve le droit de réclamer au Locataire le paiement du montant total des dépenses engagées par Europcar pour récupérer le véhicule.

#### **//Droit applicable et compétence juridictionnelle**

Les présentes Conditions devront être interprétées selon les lois du pays dans lequel Europcar est établi et Europcar ainsi que le Locataire acceptent de se soumettre à la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.